

Description de l'offre « Bénévolat de Gouvernance » et de ses modalités financières

La bonne composition du conseil d'administration et le renouvellement des administrateurs bénévoles sont des sujets stratégiques pour les associations de solidarité.

- En France, il y a près de 200 000 associations de solidarité, et entre 1,5 et 2 millions d'administrateurs engagés. 500 à 700 000 mandats d'administrateurs sont donc à renouveler chaque année dans le domaine de la solidarité.
- La composition d'un conseil d'administration, les compétences et l'engagement des administrateurs, contribuent de manière décisive au bon développement d'une association et de ses projets.

Le renouvellement des administrateurs bénévoles est le 2^{ème} sujet d'inquiétude des dirigeants associatifs, qui sont 48% à s'en alarmer.¹ Cela concerne les petites et moyennes associations de solidarité comme les plus importantes.

Fort de son expérience d'accompagnement des associations de solidarité (3 100 associations accompagnées), de son réseau de bénévoles, et des leçons issues des recherches qu'elle réalise chaque année dans le domaine de la gouvernance.

Passerelles et Compétences propose aux associations de solidarité un accompagnement au renouvellement et à la recherche d'administrateurs : Le Programme « Bénévolat de Gouvernance ».

- Un accompagnement de proximité en 2 phases, simple et pragmatique :
 - Une phase amont d'aide au diagnostic et à la qualification de la recherche d'administrateurs
 - Une phase de recherche multicanale d'administrateurs bénévoles, de cooptation et d'intégration au conseil d'administration.
- S'appuyant sur ses antennes locales et son réseau de 6 600 bénévoles.

Passerelles et Compétences s'engage à partager avec les associations de solidarité les Fiches thématiques qu'elle a développées avec l'appui de ses partenaires pour renforcer les compétences et le fonctionnement du conseil d'administration, et à faciliter l'accueil, la formation et l'intégration des nouveaux administrateurs.

L'association doit avoir un projet associatif clair et témoigner d'un bon fonctionnement de ses organes de gouvernance. En particulier, le conseil d'administration doit pouvoir se mobiliser dans cette démarche.

¹ Recherche et Solidarité, *La France associative en mouvement*, 2019 <https://recherches-solidarites.org/wp-content/uploads/2019/10/La-France-associative-Synthese-2019.pdf>

Les 4 raisons d'être du programme « Bénévolat de Gouvernance » :

- Augmenter l'impact des associations de solidarité accompagnées en renforçant leur conseil d'administration.
- Établir un corpus de Bonnes Pratiques ouvert à toutes les associations de solidarité contribuant à professionnaliser la fonction d'administrateur dans le monde de l'Économie Sociale et Solidaire.
- Promouvoir le Bénévolat de Gouvernance et offrir à de nouvelles personnes des opportunités d'engagement, mêlant compétences professionnelles et personnelles.
- Promouvoir le développement du capital humain : parité, interprofessionnel, diversité, et intergénérationnel.

Modalités financières et contribution au programme

Pour une association faisant appel au programme Bénévolat de Gouvernance de Passerelles et Compétences, **une contribution au coût de l'accompagnement est demandée** permettant à Passerelles et Compétences, comme toute structure associative, de pouvoir financer en partie ses frais courants et de valoriser l'engagement de nos bénévoles Passerelles.

Au-delà de la cotisation annuelle, les modalités financières comprennent deux volets, reflétant les deux phases du processus de renouvellement et de recherche de nouveaux administrateurs :

- **Phase 1** : Diagnostic de la composition du conseil et définition « stratégique » des compétences recherchées, sur la base d'un forfait.
- **Phase 2** : Diffusion de l'annonce, choix des candidats, prise de fonctions, avec une participation aux frais de recherche, par bénévole coopté par le conseil (dès lors que Passerelles et Compétences a participé à l'identification ou au choix dudit bénévole).

Budget total de l'association en €	Rappel Cotisation annuelle	Forfait Phase 1	Frais de recherche pour un administrateur missionné
0 à 20 000	50€	A étudier	
20 000 à 100 000	90€	480€	150€
100 000 à 1 million	150€	480€	350€
1 à 5 millions	250€	480€	540€
5 à 10 millions	350€	480€	700€
+ 10 millions	500€	480€	850€

Pour les associations à implantations multiples ou fédérations d'associations, il est possible de convenir d'un partenariat qui permette dans certains cas la prise en charge, par ces associations « tête de réseau », de tout ou partie des cotisations et/ou frais de recherche.